
dossier de presse

Novembre 2013

**Responsabilité sociétale :
la Ville de Rezé évaluée par l'AFNOR**



Contact presse

Maxime Malette 02 40 84 42 59 | communication@mairie-reze.fr | www.reze.fr/Espace-presse

Les personnes ressources

Gilles RETIÈRE

Maire de Rezé, président de Nantes Métropole

Alain BASTARD

Ville de Rezé, directeur général des services

Angélique LANGLAIS

Ville de Rezé, chargée de mission

Stéphane GERBAUD

AFNOR Certification, responsable de l'évaluation AFAQ 26000

Christine MAIGNANT

Consultante qualité-sécurité-environnement et développement durable,
responsable de l'évaluation de la Ville de Rezé auprès d'AFNOR Certification

Sommaire

Le mot du maire : pourquoi la Ville s'est engagée dans la démarche AFNOR.....	3
1. Une évaluation pilotée par l'AFNOR.....	4
AFNOR, l'association française de normalisation	4
La responsabilité sociétale : définition.....	4
Comment évaluer la responsabilité sociétale des organisations (RSO)	4
La méthode AFAQ 26000	5
2. Le résultat de l'évaluation de la Ville de Rezé.....	6
Une volonté de transparence	6
439 points : le niveau « Progression »	6
3. Trois exemples pour illustrer ces résultats.....	7
Illustration n°1 : action sociale et solidaire (100 points sur 100)	7
Illustration n°2 : dialogue avec les parties prenantes (46 points sur 100)	8
Illustration n°3 : recours aux écolabels (21 points sur 100).....	8

S'engager dans une démarche d'évaluation de la contribution de notre organisation au développement durable

Rezé s'est engagée, à la suite des élections municipales de 2001, dans une démarche résolue pour intégrer les préconisations du développement durable dans ses politiques publiques et relier ensemble les approches économiques, sociales et environnementales.

Au premier agenda 21 lancé en 2002 et reconnu « Agenda 21 local de France », a succédé un second, préparé à partir de 2009 dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise et des experts. Il a été lancé en 2010.

Depuis, Rezé a reçu quelques récompenses, mais surtout obtenu des résultats concrets dans ses actions comme en a témoigné le bilan réalisé à mi-parcours lors de la semaine du développement durable de mars dernier. Elle a également entraînée avec elle une réflexion des fonctionnaires chargés des agendas 21 en France lors de ses journées d'études qu'elle a organisées pour la deuxième fois en 2013.

Pour autant Rezé ne peut être seule juge de la pertinence de son action. Au moment où se développe un travail à l'échelle internationale sur une norme (ISO 26 000) déclinée par le Groupe AFNOR pour les collectivités, il nous a semblé intéressant, plus de 10 ans après le début de notre engagement, d'évaluer notre démarche.

L'AFNOR a une réputation de compétence et une solide expérience en matière d'évaluation des sociétés privées. C'est pour nous un gage de regard neuf. Cet outil pour les collectivités en est à ses débuts puisque Rezé n'est que la troisième collectivité évaluée. Néanmoins, Cette évaluation nous permet de faire le point et d'engager l'administration et les élus dans une démarche d'appropriation des contraintes d'une norme et dans une progression balisée pour les années à venir.

Alain Bastard,
Directeur général des services

Gilles Retière,
Maire de Rezé,
Président de Nantes Métropole

1. Une évaluation pilotée par l'AFNOR

AFNOR, l'association française de normalisation

Le Groupe AFNOR est un groupe associatif au service de l'intérêt général et du développement économique. Il est constitué de l'association loi de 1901 AFNOR (reconnue d'utilité publique) et de ses filiales.

L'association assure les **missions d'intérêt général dans le cadre d'un décret qui lui confère l'animation et la coordination du système français de normalisation**. Ses filiales exercent quant à elles des activités de marché dans un environnement concurrentiel.

La filiale AFNOR Certification est leader sur le marché français de la certification et de l'évaluation. Elle apporte à l'ensemble des professionnels son expertise et son réseau d'auditeurs présents dans toute la France.

La responsabilité sociétale : définition

Selon la Commission européenne (2011), la responsabilité sociétale est un « **concept dans lequel une entité** (entreprise, collectivité publique, etc.) **intègre volontairement les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités et dans leurs interactions avec ses parties prenantes** ». Les parties prenantes sont l'ensemble des catégories d'acteurs, internes ou externes, avec lesquelles l'entité est en relation : employés et actionnaires, clients ou consommateurs, fournisseurs, concurrents, pouvoirs publics, investisseurs, associations, citoyens. En d'autres termes, il s'agit de la responsabilité vis-à-vis des effets qu'une entité exerce sur la société.

Pour les collectivités territoriales, on parle de responsabilité sociétale des organisations (RSO). Selon la norme internationale Iso 26000 publiée en novembre 2010, la RSO se traduit par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Comment évaluer la responsabilité sociétale des organisations (RSO)

En cohérence avec la norme Iso 26000, AFNOR Certification a développé une **méthode d'évaluation AFAQ 26000** qui mesure le degré d'intégration des principes du développement durable dans les organisations en France.

Pour cette évaluation, **une équipe d'experts de l'AFNOR passe au crible et analyse l'ensemble des pratiques de l'organisation** ainsi que ses résultats sur les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Appliquée à partir de 2007, plus de 200 évaluations concernant 170 organisations ont été réalisées. **La Ville de Rezé est la troisième commune de France à s'être engagée** dans la démarche.

**Du sommet de la Terre de 1992 à aujourd'hui :
le développement durable dans les collectivités territoriales**

Chapitre 28

Sommet **Rio**
Agenda 21
Programme
d'action pour le
21ème siècle

« ...la participation et la
coopération des collectivités...
un facteur déterminant pour
atteindre les objectifs... »



Cadre de référence
national des projets
territoriaux de
développement
durable



La méthode AFAQ 26000

La méthode développée par l'AFNOR se déroule en trois phases :



L'organisation ainsi évaluée obtient une note sur 1000 points à laquelle correspond l'un des quatre niveaux de maturité : « initial », « progression », « confirmé » et « exemplaire ».

Elle bénéficie alors d'une véritable feuille de route qui lui permet d'estimer la pertinence de sa politique de responsabilité sociétale et d'identifier les points forts et les points faibles de ses pratiques. **Le rapport qui est remis à l'organisation est un outil de pilotage stratégique et opérationnel** de la démarche de développement durable, une finalité jamais atteinte qui nécessite des adaptations et des efforts constants.

2. Le résultat de l'évaluation de la Ville de Rezé

Une volonté de transparence

Rezé est pionnière : elle est la troisième ville de France à avoir demandé à AFNOR Certification d'évaluer ses pratiques en matière de développement durable avec la méthode AFAQ 26000. Très peu d'organisations s'engagent dans des démarches aussi complètes d'évaluation.

En acceptant d'être évaluée par une tierce partie, la Ville de Rezé fait preuve d'une volonté de transparence en affichant officiellement son niveau de maturité en matière de responsabilité sociétale. En demandant l'expertise de l'AFNOR, elle fait preuve d'exigence envers ses propres pratiques et montre sa volonté de rendre compte à ses parties prenantes.

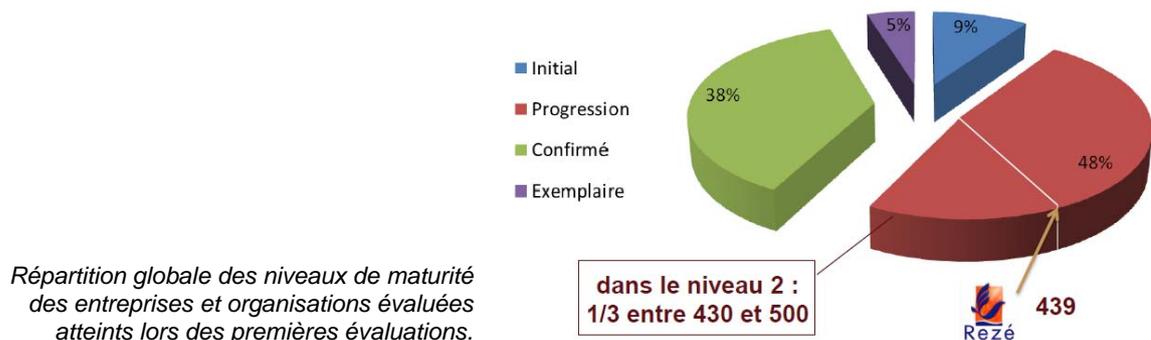
439 points : le niveau « Progression »



Avec 439 points sur 1000, la Ville de Rezé a obtenu mi-2013 le deuxième niveau : « Progression ».

D'après l'AFNOR, il s'agit d'un bon score car il caractérise globalement des organisations qui ont dépassé le stade de la prise de conscience et de l'affichage de bonnes intentions : si l'intégration de la responsabilité sociétale n'est pas encore aboutie dans la totalité des pratiques et des processus de l'organisation, ce niveau est déjà **représentatif d'une maturité croissante et de l'existence de bonnes pratiques** dans certains domaines de la responsabilité sociétale.

A ce niveau « Progression », les organisations comme la Ville de Rezé démontrent une maturité qui les situe déjà au-delà de la moyenne générale des organisations en termes de prise en compte du développement durable.



Toujours d'après l'AFNOR, la Ville de Rezé agit particulièrement dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ; de la cohésion sociale et de la solidarité ; des services et des dynamiques locales. Son action est un peu plus faible pour les modes de production et la consommation responsable.

Rezé dispose donc de bonnes bases. Mais **c'est une démarche d'amélioration continue et l'équipe d'experts reviendra fin 2014 / début 2015 pour effectuer la première évaluation de contrôle.**

3. Trois exemples pour illustrer ces résultats

L'évaluation AFAQ 26000 utilise une méthode de gestion de la qualité dite PDCA (planification, déploiement, contrôle, amélioration).

Chaque pratique de l'organisation est ainsi analysée pour attribuer un nombre de points et illustrer la maîtrise d'une thématique.

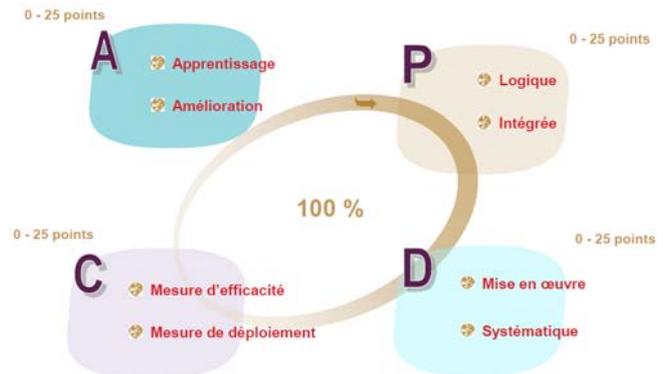


Illustration n°1 : action sociale et solidaire (100 points sur 100)

Exemple d'une pratique qui est maîtrisée par la Ville de Rezé et qui permet de traiter la totalité d'une thématique :

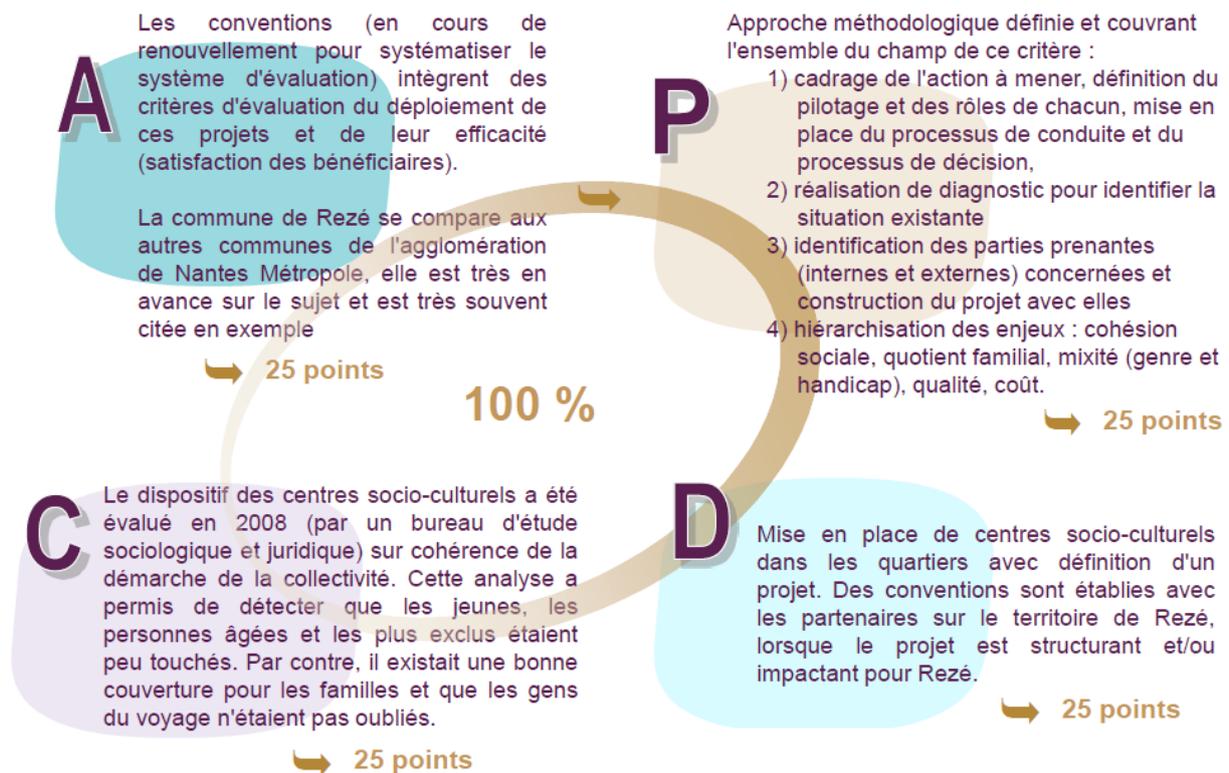


Illustration n°2 : dialogue avec les parties prenantes (46 points sur 100)

Exemple d'une pratique définie par la Ville de Rezé mais qui ne permet pas de traiter la totalité d'une thématique :

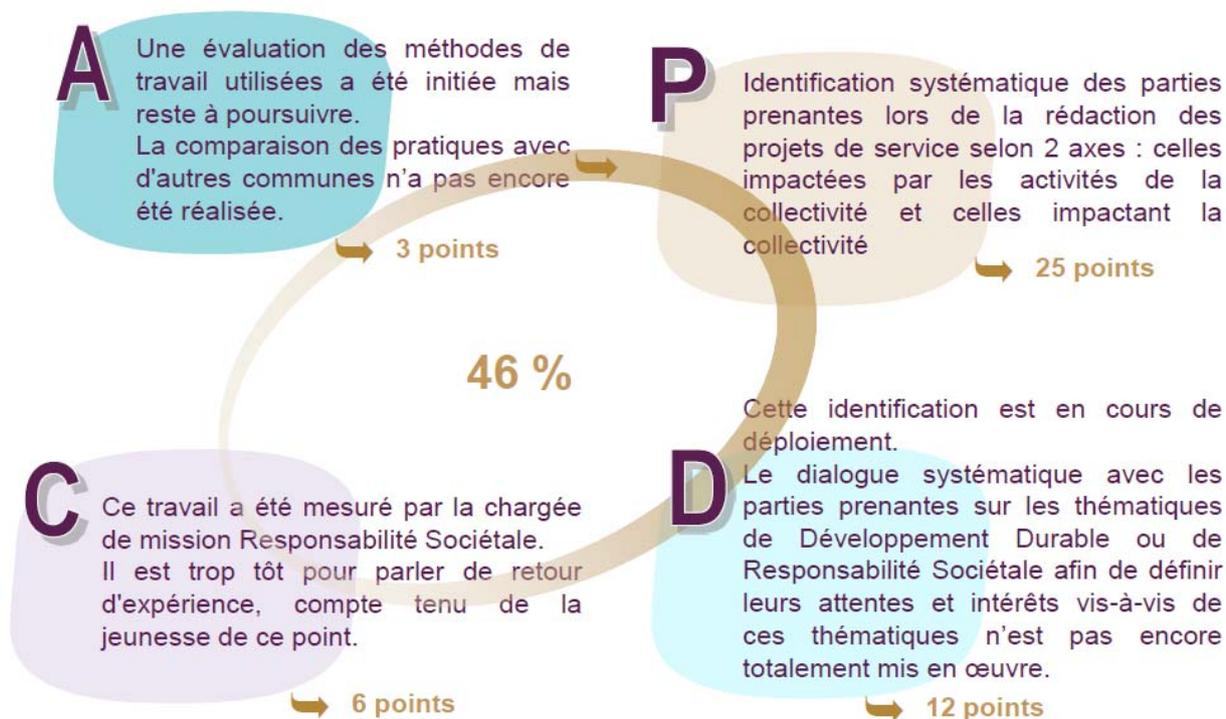


Illustration n°3 : recours aux écolabels (21 points sur 100)

Exemple d'une finalité partiellement définie par la Ville de Rezé et qui ne permet pas de traiter la totalité d'une thématique :

